

GRAINES ET PLANTES

PLANTES

A. BROSSY & DELAMOLLIÈRE

GRAINES

Vivaces et Bulbeuses

Frédéric BROSSY

Potagères, Pourragères

FRAISIERS

HORTICULTEUR

ET DE FLEURS

Arbres et Arbustes

MARCHAND-GRAINIER

Jacinthes, Tulipes

Lyon — 6, quai de la Guillotière, 6 — Lyon

La Maison est fermée les dimanches et jours de fête sans exception

Catalogues illustrés envoyés franco sur demande

En Janvier : *Catalogue général*

et raisonné (144 pages).

En Avril : *Nomenclature des*

plantes à massifs et de

collections (48 pages).

En Octobre : *Catalogue descriptif*

vivaces et d'arbres (64 pages).

Les meilleures conditions seront faites aux abonnés du *Rucher des Allobroges* qui voudront bien accompagner leurs commandes de la bande du *Bulletin*.

BULLETIN

DU

RUCHER DES ALLOBROGES

ET DE LA

SOCIÉTÉ D'APICULTURE

DE LA HAUTE-SAVOIE

Paraissant tous les deux mois



6^e ANNÉE

Novembre et Décembre

BULLETIN N° 31

1898

Prix du Numéro : 30 Centimes

Abonnement : 2 fr. par an

S'adresser à M. MISOUR, à St-Julien-de-Maurienne (Savoie)

SOMMAIRE

- 1^o Avis concernant le Bulletin.
- 2^o Avis relatif à l'Exposition de 1900.
- 3^o Rucher des Allobroges.
- 4^o Société de la Haute-Savoie.
- 5^o De l'hivernage.
- 6^o Le nectar.
- 7^o Prospectus de propagande pour vulgariser l'usage du miel.
- 8^o Bibliographie.

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE SAVOIE
38-40, Place Caffé, 38-40

AVIS

Les personnes qui sont embarrassées pour se procurer des abeilles, des ruches ou de l'outillage apicole, n'ont qu'à s'adresser à M. MINORET, directeur du *Rucher des Allobroges*, qui est en relation avec les éleveurs et les fabricants les plus renommés. En lui transmettant leurs commandes, les Apiculteurs bénéficieront souvent des remises que font les marchands sur les ventes importantes : ils pourront profiter des bonnes occasions qui se présentent de temps à autre et recevoir, à l'occasion, d'utiles observations. Un timbre de 0 fr. 15 doit être joint à chaque lettre.

* M. MINORET vient de fonder à *Saint-Julien-de-Maurienne* un rucher de démonstration.

Ce rucher est à la disposition des apiculteurs désireux de se mettre au courant des procédés modernes. Ils y verront différentes races d'abeilles, différents systèmes de ruches, un outillage varié, les ouvrages des principaux auteurs et les publications des Sociétés apicoles de France, de Suisse et de Belgique.

Un cours d'apiculture sera fait à *Saint-Julien*, le premier dimanche de chaque mois, à deux heures du soir. En cas de mauvais temps il sera renvoyé au dimanche suivant. M. Minoret se fera un plaisir d'initier aux nouvelles méthodes et de donner toutes les explications nécessaires aux personnes qui voudront bien lui faire l'honneur de venir le voir.

Un timbre de 0,15 doit être joint à chaque demande de renseignement.

On trouve à *Saint-Julien*, chez M. MINORET, et à *Albertville*, chez M. MONT-JOYET :

- 1° *L'Annuaire du Rucher des Allobroges*, guide des apiculteurs Savoyards (1^{re} et 2^e années, 1893-1894). Prix : 1 fr. 50.
- 2° Les publications de l'année 1895 (Bulletins n^{os} 2 et 3 et un *Agenda des Apiculteurs* 1^{re} édition). Prix : 0 fr. 90.
- 3° Les publications de 1896 (Bulletins n^{os} 4, 5, 6, 7, 8, 9 et un *Agenda des Apiculteurs* 1^{re} édition). Prix : 2 fr.
- 4° Les publications de 1897 (Bulletins n^{os} 10, 11, 12, 13, 14, 15 et un *Agenda des Apiculteurs* 2^e édition). Prix : 2 fr.

La collection complète, prix : 6 francs.

M. CHOULET PÈRE, apiculteur à Albertville,

peut vendre en ce moment-ci une centaine de bonnes ruches en paille peuplées d'abeilles communes.

En mai et juin, il pourra livrer aussi une centaine d'essaims.

JOSEPH ACHARD

viticulteur et apiculteur à *Treigneux-d'Hauterives* (Drôme), vend des graines de plantes mellifères : *Phacelia*, *Polygonum*, *Bourrache*, etc.

MANUFACTURE

de Ruches à cadres mobiles et accessoires d'Apiculture et d'Aviculture
DES PLUS PERFECTIONNÉS (Plusieurs premiers prix)

Sans changer nos prix, nous avons apporté de nouvelles perfectionnements à nos ruches, qui ont été très appréciés par des apiculteurs de grand mérite. Il suffit de posséder un de nos nouveaux modèles pour se convaincre de leur extraordinaire simplicité de manipulation. De plus, nos ruches sont d'un confortable parfait, et nos clients se rendront facilement compte qu'il est impossible de faire fabriquer nos modèles à qui que ce soit meilleur marché que nous les livrons nous-mêmes.

Nota. — Nous acceptons, en paiement de nos articles, cire en brèche ou pressée en boules, miel en rayon ou coulé, essaims ou ruches vulgaires bien peuplées.

ACHAT ET VENTE D'ABEILLES DE TOUTE PROVENANCE

Adresser les demandes à M. FERRIER

Apiculteur-Constructeur à Romans (Drôme)

DEMANDER LE TARIF GÉNÉRAL

CHOCOLAT DE L'APICULTURE

SUCRÉ AU MIEL D'ABEILLES

dénommé par un grand hygiéniste

“ le Chocolat de l'Avvenir ”

Cet aliment, garanti naturel et sans fraude, est digestif, nutritif, bienfaisant et rafraîchissant

Le goûter c'est l'adopter

Médailles Or, Argent, Bronze. — Diplôme d'Honneur

Qualité surfine (double vanille) enveloppe blanche (ruche). 1 fr. 25 les 250 gr. }
— extra-supérieure verte 1 fr. }
— supérieure jaune 0 fr. 85 — }
PRIX
marqués

Nous recommandons aux vrais gourmets nos qualités
“ surfine ” et “ extra-supérieure ”

Réclamer nos CHOCOLATS et CONFISERIES au MIEL dans toutes les Epicerias

Adresse postale :

CHOCOLATERIE AU MIEL D'ABEILLES

à Hautmont (Nord)

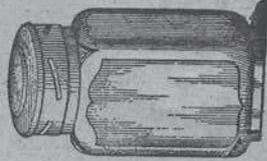
Dépositaire général : M. L. MONT-JOYET, à Albertville (Savoie).

VERREIE SPÉCIALE POUR LES MIELS

ROUGNON

25, rue de l'Entrepôt, PARIS

Pots à miel à pas de vis tronqué



FERMETURE HERMÉTIQUE

Système déposé en France et à l'étranger.

Une médaille de bronze — 3 médailles d'argent — 3 médailles d'or

Un diplôme d'honneur — Un grand prix

Envoi franco, sur demande, du Catalogue illustré

Achat de miel en rayons

et toutes les ruches peuplées destinées à l'étouffage.

ARÈS BOURGEOIS, 9, place Raspail, LYON.

Etablissement d'Apiculture

UN DES PLUS GRANDS DE FRANCE

Avec 450 COLONIES toutes destinées à l'élevage. Colonies mères, logées dans des ruches en paille, à calotte, croisées et sélectionnées, munies d'une jeune mère de l'année, avec provision de miel pour atteindre la bonne saison. Ces colonies peuvent donner deux ou trois essaimes et beaucoup de miel si l'année est favorable, depuis 15 fr. et au-dessus

Essaimes de	1 kilo	1 k. 1/2	2 kil.	2 k. 1/2	3 kil.
Du 1 ^{er} au 15 mai	14 fr.	17 fr.	20 fr.	23 fr.	26 fr.
Du 15 mai au 1 ^{er} juin	13 »	16 »	19 »	22 »	25 »
Du 1 ^{er} au 15 juin	12 »	15 »	18 »	21 »	24 »
Du 15 juin au 1 ^{er} juillet	11 »	14 »	17 »	20 »	23 »
Du 1 ^{er} au 15 juillet	10 »	13 »	16 »	19 »	22 »
Du 15 juillet au 1 ^{er} août	9 »	12 »	15 »	18 »	21 »

Les essaimes sont vendus « franco » à la gare du destinataire, mais avec réserve de renvoyer les caisses par colis postal ou autrement.

Pour la Suisse et les autres pays étrangers, 1 fr. en plus par colis postal.

Paiement anticipé ou contre remboursement. Pour les colonies mères, le port est à la charge de l'acheteur.

Rabais de cinq à quinze pour cent sur les essaimes, selon l'importance des commandes.

S'adresser à M. Albin DROUX

APICULTEUR à CHAPOIS (Jura).

GRAND ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE

sous la direction de **A. MAIGRE** professeur d'apiculture

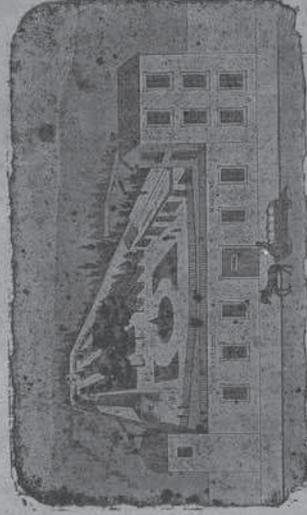
Directeur des Grands Ruchers du Centre
169, rue Rambuteau, MACON (France)

Grand prix — Médaille d'or

La plus haute récompense décernée aux fabricants français

Exposition universelle d'apiculture, Bruxelles 1897 (350 exposants)

Maison entièrement de confiance
Fabrication soignée — Prix modérés



GROS ET DÉTAIL EXPORTATION

Voie de l'Établissement, rue Rambuteau.

NOUVELLE CIRE GAURÉE

en belle cire jaune pure d'abeilles et stérilisée

obtenue à l'aide d'un procédé de trempe spécial, dit à trempe sèche, bien plus résistante que l'ancienne et garantie contre tout effondrement, affaïssement et gondolement dans les ruches.

Gaufrage à façon. — Demander échantillons, prix et notice sur le nouveau procédé.

Élevage sélectionné de l'abeille Italienne, Carniolienne, Caucasiennne, croisées et communes. — Essaimes naturels et artificiels. — Ruches ordinaires.

Plus de 500 ruches sont destinées à l'élevage.

Grande supériorité des Reines élevées en grandes ruches.

Prière de demander le Grand Catalogue général illustré, contenant des renseignements sur les Abeilles, le choix d'une bonne ruche, la méthode, la manière de se servir des divers instruments, etc., etc. Ce catalogue est envoyé franco dans tous les pays.

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

8 PREMIERS PRIX

2 médailles d'or, une médaille de vermeil, 5 médailles d'argent, obtenues aux différents concours d'apiculture depuis juin 1886

RUCHES A CADRES DE TOUS SYSTÈMES

Instruments d'apiculture les plus perfectionnés

H. MORET

Apiculteur-Constructeur

à TONNERRE (Yonne)

Seul constructeur autorisé des Ruches modifiées par le Frère Jules

Solidité, précision. — Prix très modérés

Catalogue FRANCO sur demande

Ruches et Articles d'apiculture

LOUIS MONT-JOVET

Membre du « Rucher des Allabrages »

Ruches Dadant, Layens, Extracteurs, Enfumeurs, Brosses, Sections, etc., etc.

Cire gaufrée (pure d'abeilles) pour toutes dimensions de cadres

Reines et essaims d'abeilles italiennes pures.

ALBERTVILLE — 82, quai de la République, 82 — ALBERTVILLE

Dépôt à Moutiers, quai de la République, près du pont St-Pierre.

FOURNITURE de RUCHES à cadres en sapin rouge

MATÉRIEL D'APICULTURE

Étiquettes variées pour pots à miel, etc.

Fabrication irréprochable. — Prix modérés.

Envoi 1^{er} du Catalogue général illustré (32 p., sous couverture).

C. CONZE

Apiculteur - Fabricant à AUROUX

par LANGOGNE (Lozère)

NOMBREUSES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS

C'est chez L. ROBERT-AUBERT

Apiculteur-Constructeur à ROSIÈRES (Somme), que l'on trouve les plus beaux, les meilleurs instruments d'apiculture.

Rayons gaufrés n° 1, franco-gare, 1 k., 5 fr. 25; 2 k., 10 fr.

Pelle à miel, prix : 2 fr. Cette pelle, tout en acier forgé étamé, est indispensable aux Apiculteurs détaillant le miel granulé.



Engrenage horizontal, prix, 5 fr. 50; franco-gare, 6,25.

Grille d'hiver, empêchant les souris d'entrer dans les ruches, prix, 0 fr. 05 c.

Nouveau lève-cadres Robert, le seul pratique, prix 2 fr. Modèle déposé.

Conteau « le Rapide », prix, 1 fr. 50. — Ruches Layens à 20 cadres, depuis 15 fr. — Rayons gaufrés, trempés et imprimés sur machines neuves brevetées, dernier perfectionnement. — Échantillons franco sur demande.

Sur demande, envoi du catalogue illustré de 100 belles gravures

HYDROMEL EAU-DE-VIE DE MIEL
petite brochure contre 15 cent.

FIBRE VÉGÉTALE pour enfumer les abeilles et les rendre très douces.

3 kilos, 2 fr.; 5 kilos, 2 fr. 75; 10 kilos, 4 fr. 50 franco contre mandat ou timbres-poste

CARTON LAQUÉ pour couverture légère de ruches et ruchers et pour parois de ruches.

ORGE ROUGE EMPOISONNÉE pour la destruction DES SOURIS & RONGEURS
La boîte d'essai, 0,60; le kilo, 5 fr. 50, franco.

E. C. ABASSE *

INGÉNIEUR à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Grand Établissement d'Apiculture

POUR

L'EXPORTATION DES ABEILLES ITALIENNES
RACE PURE

Cire gaufrée — Enfumeurs — Section

BARATTA GEORGES

VARZO-CSSOLO (Italie)

Pour ma part, j'en prendrais quelques cents. Par la même occasion, je suis heureux de vous dire que la récolte en miel n'a pas été partout absolument mauvaise.

Ainsi pour ma part, j'ai des ruches dans lesquelles j'ai pu prendre 20 kilog. de miel; trois ont récolté juste pour se suffire. Bref, j'ai eu 224 kilog. pour 18 ruches, les trois ci-dessus comprises. C'est une récolte qui n'est pas des plus brillantes, mais elle n'est pas pour décourager. En plus de cela j'ai eu cinq essais qui ont, eux aussi, récolté suffisamment pour ne pas craindre la misère.

Veillez agréer, cher Président et collègue, mes cordiales salutations.

J. Bois, instituteur.

Votre proposition sera soumise à l'Assemblée générale. Pour ma part, je suis absolument de votre avis. Ce que vous demandez se fait déjà en Belgique et dans le département de la Meuse.

BIBLIOGRAPHIE

M. Hommel, ingénieur agronome, professeur d'agriculture à Riom, vient de publier un traité d'apiculture qui se distingue de tous ceux qui l'ont précédé par l'esprit tout spécial qui a présidé à sa rédaction. L'auteur, partant de ce principe que les colonies d'abeilles travaillent d'autant plus activement qu'elles sont moins dérangées, rejette complètement les opérations multiples recommandées et décrites dans la plupart des ouvrages apicoles, opérations qui sont tousjours inutiles, souvent dangereuses et qui ont, en tous les cas, pour effet de compliquer l'apiculture au point de la rendre inabordable pour la masse des propriétaires.

Le *Traité d'Apiculture pour les méthodes simples* est l'œuvre d'un praticien qui exploite lui-même d'importants ruchers; les débutants y trouveront un guide précieux et sûr, toujours clair et précis, qui leur évitera les tâtonnements et les fautes, les personnes déjà versées dans l'art apicole le liront aussi avec profit et pourront ensuite apporter des modifications utiles aux procédés qu'ils emploient.

En résumé, l'ouvrage de M. Hommel est sans doute le plus complet qui existe à l'heure actuelle sur la matière; il sera le guide indispensable de tous ceux qui se proposeront de créer et de conduire un rucher avec le minimum de travail et le maximum de produit.

Prix : 5 francs.

Le Gérant, MINORET.

Chambéry. — Imp. Générale de Savoie, place Caffé.

BULLETIN

DU

RUCHER DES ALLOBROGES

ET DE LA

SOCIÉTÉ D'APICULTURE

DE LA

HAUTE-SA VOIE

SOMMAIRE

1. Avis concernant le Bulletin.
2. Avis relatif à l'Exposition de 1900.
3. Rucher des Allobroges.
4. Société de la Haute-Savoie.
5. De l'hivernage.
6. Le nectar.
7. Prospectus de propagande pour vulgariser l'usage du miel.
8. Bibliographie.

Avis concernant le Bulletin.

Le Bulletin de janvier-février aura 32 pages de texte, au lieu de 24, en compensation de celui-ci qui n'en a que 16.

Avis relatif à l'Exposition de 1900.

Nos lecteurs savent qu'une Exposition universelle doit réunir à Paris, en 1900, les produits du monde entier. Cette Exposition dépassera certainement en importance et en splendeur toutes celles qui l'ont précédée. Il importe donc que les apiculteurs des départements savoisiens se préparent dès à présent, et en aussi grand nombre que possible, à cette manifestation solennelle, qui confirmera une fois de plus la supériorité, déjà incontestée, de nos produits apicoles, et montrera à tous quels immenses progrès nous avons fait dans toutes les branches de ce bel art.

Notre exposition doit être absolument complète : il faut

que nous exposons, comme produits : miel en rayon, miel en sections, miel coulé, cire fondue, cire gaufrée, hydromiel sec et liqueureux, vinaigre et eaux-de-vie de miel, liqueurs et confitures au miel, etc. ; comme matériel : ruches de tous systèmes, extracteurs, nourrisseurs, chasse-abeilles, filtres, cérificateurs, gaufriers, etc., etc.

Mais il ne faut pas oublier que le terme fixé pour les admissions s'avance rapidement : les demandes doivent être envoyées à Paris avant le 1^{er} février prochain 1899, dernier délai. Ainsi il n'y a pas de temps à perdre.

Ces demandes doivent être conformes au modèle arrêté par le Commissaire général de l'Exposition ; des feuilles imprimées sont mises gratuitement à la disposition du public dans toutes les Préfectures et Sous-Préfectures, ainsi qu'aux sièges des *Comités départementaux*. MM. Minoret et Fenouillet, membres de ces comités pour la Savoie et la Hte-Savoie, se chargent de procurer aux membres de nos deux Sociétés des formules de demande. Aussitôt le présent *Bulletin* reçu, que ceux qui désirent exposer veuillent bien leur demander des feuilles, en joignant à leur lettre un timbre de 5 centimes pour les recevoir franco. En outre de la fourniture des imprimés, MM. Minoret et Fenouillet mettront tous leurs soins à faciliter la tâche des exposants et s'empresseront de leur donner les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Voici, à titre d'indication sommaire, quelques points qui pourront intéresser nos sociétaires.

1^o Les objets exposés seront répartis en dix-huit groupes.

Chaque groupe est subdivisé en plusieurs classes.

Groupe I. Education et enseignement.

- II. Œuvres d'art.
- III. Instruments et procédés généraux des sciences, des lettres et des arts.
- IV. Matériel et procédés généraux de la mécanique.
- V. Electricité.
- VI. Génie civil, moyens de transport.
- VII. Agriculture.
- VIII. Horticulture.
- IX. Forêts.
- X. Aliments.
- XI. Mines.
- XII. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.
- XIII. Fils, tissus, vêtements.
- XIV. Industrie chimique.
- XV. Industries diverses.
- XVI. Economie sociale. Hygiène. Assistance publique.
- XVII. Colonisation.
- XVIII. Armées de terre et de mer.

nature des nectars ; la quantité de glucose peut devenir plusieurs fois plus grande que celle de la saccharose, et celle-ci diminue dans la même proportion.

La seconde modification du nectar, celle qui a lieu dans la ruche, consiste dans l'évaporation de son eau. Au moment où il est déposé dans l'alvéole, le nectar contient encore 75 à 80 pour cent d'eau. En cet état, le miel est encore impropre à la nourriture des abeilles ; il l'est également aux usages auxquels nous l'employons.

Avant de l'operculer, les abeilles l'étaient et le dispersent cà et là dans les rayons, afin de faire évaporer l'eau surabondante, et jusqu'à ce qu'il n'en contienne plus que 20 à 25 %.

Le volume du nectar ou du miel a alors diminué de trois cinquièmes environ. On voit par là que le miel est beaucoup plus concentré et plus substantiel que le nectar.

C'est à cette évaporation que sont occupés les *ventileuses*, qui battent des ailes devant le trou de vol pour établir un courant d'air dans la ruche, et qui sont d'autant plus nombreux que la récolte du nectar a été meilleure.

Au fur et à mesure que le miel acquiert sa consistance normale, les abeilles l'extraient de ses dépôts provisoires et le transportent dans les cellules où il doit rester définitivement et qu'elles remplissent tout à fait ; puis elles le recouvrent d'une mince couche de cire que nous appelons *opercule*, mot tiré du grec et qui signifie *petite porte* ou *petite couverture*.

(A suivre).

FENOUILLET.

Prospectus de propagande pour vulgariser l'usage du miel.

Bellecombe-en-Beauges, 15 octobre 1898.

Cher monsieur Minoret,

En lisant le dernier bulletin d'apiculture (n° 20), j'ai particulièrement remarqué votre article « La valeur du miel comme aliment », et il me vint une idée que je vous suggère.

Ne serait-il pas bien de faire avec cet article quelques mille prospectus ? La Société payerait les premiers frais et remettrait ensuite ces opuscules pour certain prix aux sociétaires qui voudraient les acheter pour les distribuer ensuite avec leur miel et encourager ainsi la consommation.

La Société ne devrait pas remettre ces prospectus gratuitement aux sociétaires parce que cela ne ferait le profit que de quelques-uns, mais à un bas prix pour qu'on ne se gêne pas pour les distribuer à profusion.

Cette languette, en se repliant, fait parvenir le suc dans la bouche (presque à la façon des chats et des chiens), d'où il est entraîné dans le tube digestif. Ce tube forme, en avant de l'estomac, un renflement, une sorte de poche dans laquelle le nectar s'accumule et qu'on appelle le *jabot* de l'abeille. Quand le jabot est plein, plus ou moins, selon l'abondance de la miellée, l'abeille rentre au logis. Là, par l'effet des contractions des parois du jabot, le miel est dégorgé dans une alvéole, à peu près comme les animaux ruminants font remonter dans la bouche les aliments qu'ils veulent remâcher.

Le jabot de l'abeille n'est point apparent au dehors, nous ne pouvons connaître quant il est plein ou vide. En sorte que lorsque l'abeille apporte du nectar nous ne l'apercevons nullement : nous connaissons cependant qu'elle en est chargée quand elle s'abat pesamment sur la planche de vol, qu'elle paraît fatiguée, respire fortement, se reprend avant d'entrer dans la ruche.

En général, l'abeille recueille le nectar par le haut de la fleur, en engageant sa tête et une partie de son corps dans l'intérieur, écartant au besoin les pétales avec ses mandibules ; mais il arrive aussi qu'elle l'atteint en engageant sa trompe ou languette par côté dans les intervalles des pétales, quand la miellée est très abondante et que le liquide déborde.

Il lui arrive également, avec certaines fleurs dont la corolle est trop longue ou trop étroite, de recueillir du nectar par côté, en profitant de trous faits à la fleur par d'autres insectes vivant de miel, notamment les bourdons sauvages, dont les mandibules sont plus fort que les siens.

Un fait digne de remarque, c'est que l'abeille ne mélange presque jamais des nectars différents dans son jabot. Au cours d'une tournée, la butineuse ne visite qu'une même espèce de fleur.

Transformation du nectar en miel. En analysant du miel fraîchement déposé dans la ruche, les observateurs ont trouvé qu'il contenait beaucoup plus de glucose et beaucoup moins de sucre de canne que le nectar dont il provenait. D'autre part, le miel operculé a une composition très différente, quant à la proportion des matières qui le composent, du miel qui vient d'être dégorgé par l'abeille. Le nectar a donc subi, avant d'être devenu du miel, deux transformations importantes : l'une dans le corps de l'abeille, l'autre dans la ruche. Or, voici ce qui a été découvert à ce sujet :

Pendant les quelques moments qu'il séjourne dans le jabot de l'abeille, le nectar subit l'action d'une substance particulière qui s'y trouve et qui est secrétée par les glandes salivaires. Cette substance qu'on nomme *incertine*, a la propriété de transformer le sucre de canne (ou saccharose) en deux variétés de glucose : le *glucose* proprement dit et la *levulose*. Cette action est plus ou moins prononcée, suivant la

Le matériel apicole et les produits directs des abeilles : miel et cire, font partie du 7^e groupe (Agriculture) et de la classe 42 (Insectes utiles et leurs produits : abeilles et vers à soie).

Les produits sont dissimulés dans plusieurs classes du Groupe X (Aliments), savoir : les liqueurs et le vinaigre au miel, dans la classe 59 (sucre et produits de la confiserie), l'eau-de-vie de miel, dans la classe 60 (vins et eaux-de-vie) et l'hydromel dans la classe 61 (boissons diverses).

Cette classification est évidemment peu favorable à une exposition d'ensemble ; mais la Fédération des Sociétés françaises d'apiculture, qui s'est chargée d'organiser les envois de ses adhérents en exposition collective, prendra les mesures nécessaires pour que nos produits conservent leur caractère de spécialité et pour empêcher qu'ils ne soient dispersés, ce qui leur enlèverait la plus grande partie de leur importance ;

2° Les objets seront reçus à l'Exposition à partir du 1^{er} décembre 1899 et au plus tard le 28 février 1900. Aucun objet exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition ;

3° Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons construits par l'Administration de l'Exposition ;

4° Des réductions de prix seront accordées par les Compagnies de chemins de fer pour le transport des marchandises. Ces réductions se montent à 25 pour cent (soit un quart) à l'aller, et 75 pour cent au retour, soit la moitié du prix total de transport ;

5° Les exposants n'auront à supporter que les frais d'emballage et de transport de leurs envois. L'installation, la garde, la réexpédition seront effectués par un délégué de la Société, ainsi que cela a été décidé en assemblée générale à La Roche l'année dernière pour la Haute-Savoie, et à Moutiers pour la Savoie ;

6° Tous les produits seront exposés au nom du signataire de la demande. Les récompenses, s'il y a lieu, lui seront accordées personnellement (*Ceci ne fait pas obstacle à l'organisation d'une exposition collective*) ;

7° Les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés ;

8° Aucun droit d'octroi ne sera perçu par la ville de Paris pour les produits envoyés à l'Exposition. Les liqueurs au miel et l'hydromel devront avoir acquitté au départ les droits de circulation ;

9° L'Administration prendra les mesures propres à protéger contre toute avarie les objets exposés ;

10° Les Bureaux de nos deux Sociétés ont besoin de connaître le nombre et les noms des exposants, afin d'en faire part à la Fédération. On voudra bien adresser les demandes une

fois remplies, pour la Savoie, à M. Minoret, à Saint-Julien-de-Maurienne; pour la Haute-Savoie, à M. Fenouillet, à Desingy, par Seyssel.

Avant d'être envoyées à Paris, ces demandes seront vérifiées, complétées ou modifiées au besoin, de manière à ce qu'aucune ne soit rejetée;

11° Relire attentivement les explications ci-dessus, et se conformer aux recommandations qui y sont faites.

M. et F.

Le Comité d'admission de la classe 42 vient de publier la circulaire suivante, que nous nous empressons de reproduire :

Exposition universelle de 1900. — Groupe VII. Classe 42. Insectes utiles et nuisibles, végétaux parasitaires.

Monsieur,

Dans le septième groupe de la classification générale de l'exposition universelle de 1900, la classe 42 doit s'occuper : *des insectes utiles et de leurs produits, des insectes nuisibles et des végétaux parasitaires.*

Ces titres généraux comportent :

- 1° Collections systématiques d'insectes utiles et d'insectes nuisibles ; collections systématiques de végétaux parasitaires.
- 2° Abeilles.
- 3° Vers à soie ; bombyx séricigènes ; araignées séricigènes.
- 4° Cochenilles et tous les autres insectes utiles.
- 5° Matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie. Leurs produits : miel, cire, cocons.
- 6° Matériel et procédés de la destruction des cryptogames et des insectes nuisibles.

Les comités ont le devoir de procéder avec soin à l'examen des demandes d'admission, et, enfin de leur permettre de dresser avant le 1^{er} février 1899 la liste des exposants admis, il est très important que les personnes désirant prendre part à notre grande exposition envoient leur demande à très bref délai.

Plus tôt ces demandes parviendront à notre Comité, plus il sera facile de les classer et de donner ensuite satisfaction aux futurs exposants. Les formules une fois remplies doivent être adressées (sans être affranchies) à M. le Commissaire général de l'exposition de 1900, Direction générale de l'Exploitation, Section française, quai d'Orsay, 97, *directement*, pour les personnes habitant le département de la Seine ; par *l'intermédiaire des Comités départementaux*, pour les personnes habitant la province.

Le dépôt d'une demande d'admission ne constitue pas un engagement de votre part. Vous ne serez définitivement lié

la journée, par un temps chaud et humide (par exemple après la pluie), que par un temps sec ; on a constaté aussi que dans une même plante, la production en est plus abondante dans les pays septentrionaux que dans les contrées méridionales de l'Europe et en Afrique. Il est vrai que ces derniers pays ont des plantes spéciales, qu'on ne trouve pas au nord et qui sont très nectarifères.

Quant au siège même du nectar dans la fleur, aux nectaires, ils présentent des formes très variables : sur certaines plantes, c'est une sorte de gobelet ou de réservoir formé par la courbure des pétales ou des sépales de la fleur, dans d'autres ce sont de petits mamelons saillants et spongieux, comme dans les pervenches et dans les labiées, le marronnier ; dans d'autres c'est un espace entouré d'un bourrelet, ayant la forme d'une soucoupe entre les pétales, comme dans le pêcher, l'amandier, l'abricotier ; ailleurs c'est la réunion des pétales elles-mêmes à leur point d'attache, qui forme réservoir ; dans d'autres enfin, le liquide s'accumule dans des cornets ou éperons formés par certains pétales, comme dans la capucine et l'hellebore. Certaines plantes ont des nectaires à l'aisselle des feuilles ou des bractées, sortes d'écaillés avoisinant les fleurs, comme la centauree ; d'autres sur les petites folioles appelées stipules, sises à la base des feuilles, comme la vesce ou pesette ; d'autres sur la feuille près du pétiole, comme le cerisier, le prunier, l'aubépine.

Au moment fixé par la nature, ce liquide sort de la plante par de petits trous imperceptibles appelés stomates et suinte à la surface en fines gouttelettes qui, se réunissant peu à peu, forment des gouttes de plus en plus grosses qui s'accumulent, parfois remplissent et font déborder les réservoirs ou cuvettes que présente la structure des fleurs.

Composition du nectar. — Le nectar, matière première du miel, est une liqueur composée d'eau, — en majeure partie — de *saccharose* (substance identique au sucre de canne et au sucre de betterave), de *glucose* (pareil au sucre de fruit ou de raisin), de *dextrine* (dérivé de l'amidon), de gomme et de matières minérales diverses.

La proportion de ces différents éléments varie suivant les espèces de plantes. Sa composition moyenne est celle-ci :

- Eau, 75 à 80 %.
- Saccharose (sucre de canne), 8 à 12 %.
- Glucose (sucre de fruit), 7 à 9 %.
- Dextrine, 1 à 2 %.
- Gomme, 1 à 2,5 %.
- Résidus minéraux, 1 à 1,5 %.

Manière de le recueillir. — L'abeille ne suce pas, ne pompe pas, comme on pourrait le croire, le liquide sucré des fleurs : elle le *lèche* avec la languette qui termine sa lèvre inférieure.

prés. L'apiculteur fera bien d'épandre sur la neige de la terre qu'il aura mise de côté dans ce but, ou de la cendre, sur un rayon d'une dizaine de mètres.

Si les sorties sont favorables à la santé des abeilles, elles augmentent la consommation ; il faudra donc dès les premiers beaux jours visiter les colonies dont les provisions n'étaient pas très abondantes en automne, et leur venir en aide s'il y a pénurie au logis.

ROMARIN.

LE NECTAR

Nous voici dans la saison d'hiver : il n'y a rien à faire au rucher pendant plusieurs mois, rien par conséquent à indiquer comme *travaux de la saison*. Par contre, c'est l'époque où la grande majorité de nos sociétés ont le temps de lire pour leur instruction. Nous allons donc publier dans le Bulletin une série d'articles traitant de questions purement théoriques. Ces questions intéresseront les apiculteurs qui veulent raisonner leurs opérations et agir en connaissance de cause. Si la *pratique* est indispensable, elle ne suffit pas ; elle ne réussit qu'à condition d'être guidée, éclairée par la théorie, par la connaissance de la nature des choses, par des notions claires sur les causes et les effets des phénomènes auxquels nous assistons.

Il est un principe certain, admis par tout le monde, c'est qu'on fait beaucoup mieux ce que l'on comprend ; on y prend plus d'intérêt, plus de goût, on y met plus de soin, et par suite on y réussit davantage.

Nous commencerons par étudier le principal objet de l'apiculture : le miel, en exposant son origine, sa formation, sa composition.

1° *Le nectar et les nectaires*. — Je ne vous apprendrai pas que le miel provient du suc existant dans la plupart des fleurs ; tout le monde sait cela aujourd'hui. Ce que l'on sait moins c'est que ce suc s'appelle le *nectar* et que les organes qui le produisent se nomment *nectaires*.

2° *Production du nectar*. — Les tissus de la plupart des plantes, herbes ou arbres, situées vers la base des fleurs, se remplissent chaque année, au moment de la floraison, d'une matière sucrée et liquide, fournie par la sève, et formant une provision ou une réserve pour la nourriture du fruit et des graines.

Ce liquide ne suinte pas toujours au dehors ; il faut pour cela que la plante se trouve dans certaines conditions favorables de chaleur, de climat, d'exposition, etc. On remarque, en général, que le nectar est plus abondant le matin que dans

que le jour où acceptant les conditions de prix et d'espace, vous vous seriez mis d'accord avec le Comité d'installation. (1)

De plus, on pourrait organiser, pour notre classe, une exposition rétrospective des objets et des procédés qui s'y rattachent. L'Administration et votre Comité insistent sur cette exposition spéciale qui présenterait un grand intérêt puisqu'elle montrerait les progrès accomplis en apiculture, en sériculture, etc.

L'Administration pourra prendre à sa charge tout ou partie des frais de cette exposition rétrospective et assurera les objets qui la composent.

Il est aussi bien entendu que la présente circulaire ne préjuge en aucune façon de la décision qui sera prise par le Comité au sujet de l'admission.

Nous insistons encore, Monsieur, sur la promptitude que vous devez mettre à adresser votre demande à l'Administration et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Comité d'admission de la Classe 42 :

Le Vice-président,
DE HEREDIA,
Ancien ministre des Travaux publics,
Président de la Société centrale d'apiculture
et d'inséctologie.

Le Rapporteur,
D^r HENNEGUY,
Professeur remplaçant au Collège de France,
Docteur ès sciences, Assistant au Muséum.

Frais d'installation de l'Exposition de 1900.

J'ai reçu la lettre suivante de M. Gaston Bonnier :

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

Laboratoire
de
Botanique.

Paris, le 10 décembre 1898.

Monsieur le Président,

La Commission de l'Exposition de 1900 nommée par la fédération des Sociétés apicoles françaises, a besoin, afin de pouvoir poursuivre ses travaux, de savoir pour quelle somme chaque société pourra participer aux frais de l'installation collective dont la dépense totale est évaluée à 10.000 francs.

La Commission a décidé que l'exposition de chaque société serait distincte et porterait une étiquette spéciale.

Chaque société et chaque exposant pourront être récom-

(1) Ces frais seront pris à leur compte par les Sociétés, comme il a été dit ci-devant.

pensés nominativement s'ils ont eu soin de faire une demande de personnelle. L'exposition sera gratuite pour chaque exposant.

La Commission devant présenter un rapport à la prochaine réunion de la fédération qui aura lieu en février, vous serait reconnaissante de lui faire parvenir votre réponse avant cette époque. Elle a déjà reçu celles de plusieurs sociétés.

La Société centrale versera un minimum de 2.000 fr.
— d'Eure-et-Loire — — — — — 500 fr.
— de l'Aisne — — — — — 500 fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président de la Commission de la Fédération pour l'Exposition de 1900,

Gaston BONNIER.

J'ai répondu que l'Assemblée générale, après examen de la situation financière de la Société, décidera ce qu'il peut être accordé à la Fédération pour les frais d'installation dont il s'agit.

A. M.

RUCHER DES ALLOBROGES

I.

Etat des Bulletins adressés aux Sections en 1898.

531 Bulletins ont été envoyés en 1898 pour le compte des Sections, savoir : 61 à Albertville; 65 en Tarentaise (Section de Moutiers); 65 à Saint-Jean-de-Maurienne; 49 à Chambéry; 32 à Albens; 38 en Beauges; 24 à La Chambre; 34 à Saint-Michel; 13 à Modane; 17 à Aiguebelle; 9 à Chamoux; 73 en Tarentaise (Section de Sainte-Foy); 51 en Tarentaise (Section d'Aime).

Ne sont compris dans cet état que les apiculteurs qui reçoivent le Bulletin en ce moment. Ceux qui l'ont refusé, même en octobre — *ce qui n'est pas honnête de leur part* — ne sont pas comptés. Les membres correspondants et les abonnés étrangers au département ne sont pas compris non plus.

Les trésoriers des Sections sont invités à faire parvenir sans retard à M. BIGUET, trésorier central, le prix de ces Bulletins (1).

(1) Dans certaines Sections des Bulletins sont envoyés gratuitement à des personnes influentes, qui ont reçu le titre de membres honoraires. Ces personnes étant comprises dans la liste ci-dessus, les trésoriers sectionnaires n'ont à payer que pour les membres actifs.

A propos d'une réclusion trop prolongée, M. Charles Dantelle raconte dans la *Revue Internationale* l'expérience accablante suivante :

« Durant un hiver plus froid que d'habitude, les abeilles n'avaient pu sortir depuis le 5 décembre, quand, vers le milieu de janvier, un beau jour arriva. Pensant que mes colonies faibles n'avaient pas résisté à cette basse température et à cette réclusion de six semaines, j'en ouvris une ou deux qui se portaient très bien et j'allais frapper sur les autres colonies faibles, et tendant l'oreille pour savoir si elles étaient vivantes. Les abeilles de toutes les ruches ainsi réveillées sortirent pour se vider, ainsi qu'une partie des fortes que je n'avais pas dérangées. Le froid revint pour trois semaines, alors je constatatai que les fortes colonies, dont les abeilles n'étaient pas sorties depuis neuf semaines, étaient mortes ou en très mauvais état; tandis que celles que j'avais réveillées, même les plus faibles, étaient en bonne santé.

Depuis ce temps-là, quand la réclusion causée par le froid se prolonge plus de quatre ou cinq semaines, surtout si j'ai quelque doute sur la qualité du miel, je fais réveiller les abeilles dès que le thermomètre indique + 6 à 8° à l'ombre si le soleil donne, même quand la neige couvre la terre, et je me trouve bien de cette précaution.

Cette idée de provoquer, en hiver, la sortie des abeilles, paraîtra sans doute étrange à certains apiculteurs; car je viens de lire dans le compte-rendu d'une réunion de la Société d'apiculture de la Bourgogne, une recommandation faite par ses présidents aux apiculteurs fixistes d'abriter les paniers par de bonnes robes et de placer devant chaque entrée une tuile ou une planchette, ou ne masquer l'entrée par la robe, pour empêcher les rayons du soleil d'éclairer l'intérieur de la ruche, afin d'éviter aux abeilles les sorties intempestives par les beaux jours ensoleillés d'hiver.

Or, l'expérience prouve qu'une colonie souffre beaucoup plus si elle est retenue trop longtemps dans sa ruche, que si elle a la chance de se vider, quand même elle perdrait des abeilles durant ses sorties. Je sais, en outre, que si les abeilles ne sentent pas le besoin de se vider, peu d'entre elles sortiront en hiver, même par un beau soleil, car celles qui voleront ne trouveront rien à récolter. »

Il est donc bien avéré que les abeilles ne doivent pas être trop calfeutrées et que le meilleur mode d'hivernage consiste à bien couvrir le dessus ou plafond de la ruche de matières absorbantes (coussin de balle d'avoine joignant bien) et à ménager un léger courant par le bas, avec la porte grande ouverte.

Dans la haute montagne les abeilles sont fort souvent exposées à sortir lorsque la terre est encore couverte de neige. Toutes celles qui s'y reposent sont perdues ou a peu

soit rendue applicable aux ruches atteintes de la loque, en indiquant les mesures qui, selon nous, seraient propres à réaliser cette amélioration. (Voir le Bulletin de juillet-août).

3° *Droit de douane sur les miels étrangers.* — Nous avons également transmis au Gouvernement de la République un vœu émis par l'Assemblée en faveur de l'augmentation des droits de douane sur les miels étrangers.

Nous avons tout lieu d'espérer que le Gouvernement fera droit à ces requêtes, qui lui ont été déjà présentées par la plupart des Sociétés françaises d'apiculture.

4° *Vœu au sujet du trèfle commun.* — Enfin, la proposition faite à l'Assemblée générale par M. Morel-Frédel, pour l'institution d'un prix en faveur des essais de sélection du trèfle commun, en vue d'en raccourcir la corolle (Voir Bulletin de juillet-août, page 370), a été transmise à la Société des Agriculteurs de France et à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, qui disposent de fonds considérables.

Aussitôt que ces sociétés auront pris une décision sur la question, nous en informerons nos lecteurs.

FENOUILLET.

DE L'HIVERNAGE

Dans une causerie sur les travaux de la saison, nous disons qu'après la mise en hivernage il ne restait plus qu'à souhaiter bonne chance et longue vie à nos petites bestioles, en leur assurant de la tranquillité jusqu'au renouveau.

Si nous ne devons pas ouvrir les habitations en hiver, nous devons cependant rendre visite au rucher de temps à autre. Avec le moins de bruit possible, au moment des basses températures surtout, il faut examiner s'il n'y a rien d'anormal au petit village : entrées obstruées par les cadavres ou la neige, colonies troublées par les souris ou les oiseaux, ruche dérangée par une cause quelconque, etc.

Des expériences et des remarques faites dans un grand nombre de localités à climats différents, prouvent que les abeilles qui restent cloîtrées de longs mois dans la ruche, périssent en assez grande quantité et sont moins vigoureuses au printemps, que celles qui ont pu opérer des sorties dans le courant de l'hiver. La qualité du miel et l'humidité paraissent en être les principales causes. Il est donc de toute nécessité de laisser l'entrée ouverte dans toute son étendue, avec une hauteur de 6 à 7 millimètres, et de favoriser un léger courant sur le plateau, entre l'entrée et le trou du nourrisseur, pour éviter l'excès d'humidité.

Ils voudront bien adresser en même temps à M. MINORET la liste des abonnés pour l'année prochaine.

II

Section de Saint-Michel.

La Section de Saint-Michel s'est réunie le 23 novembre, et a constitué comme suit son bureau :

Président : M. Savoye Pierre, apiculteur, à Saint-Michel ;
Vice-Président : M. Gallioz Ferdinand, apiculteur, à Thyl ;
Trésorier : M. Ferrier Vincent, apiculteur, à Saint-Martin-d'Arc ;
Secrétaire : M. Buffaz, instituteur, à Saint-Martin-de-la-Porte.

III

Section d'Albertville.

A Monsieur le Président de la Société d'Apiculture le « *Rucher des Allobroges.* »

La section d'Albertville, réunie en assemblée régulière le jeudi 10 novembre 1898, vous prie de vouloir bien lui servir d'interprète auprès de M. Alfred Minoret, pour le féliciter de sa nomination dans l'ordre du Mérite agricole.

L'Assemblée a également émis les vœux suivants qu'elle a l'honneur de transmettre au Bureau central :

1^{er} vœu. — Conformément au désir exprimé par l'Assemblée générale de Moutiers du 17 avril 1898 (voir le Bulletin n° 18, page 336 § VII), la section d'Albertville émet le vœu suivant :

« Qu'une exposition générale d'apiculture pour le *Rucher des Allobroges* ait lieu à l'occasion du concours du Comice agricole qui se tiendra à Albertville en septembre 1899 ; cela « à l'effet de grouper et choisir les produits à exposer à Paris « en 1900 ; invite le Bureau central à agir dès maintenant, auprès des pouvoirs publics, des comices agricoles et de la « ville d'Albertville, à l'effet d'obtenir des subventions et l'emplacement nécessaire.

La section d'Albertville se fera un plaisir de nommer une commission chargée de l'organisation, ainsi que de la réception des produits.

2^e vœu. — Relativement à l'Exposition de 1900, la section émet le vœu suivant :

« Laisser à chaque sociétaire son initiative personnelle au « sujet des *Récipients* et *Étiquettes* à employer ; cela, afin que « chaque participant ait intérêt à se distinguer et à faire mieux « que ses collègues. Grouper ensuite les expositions individuelles en expositions de sections et exposition générale de « la Société.

3^e vœu. — Relativement au Bulletin, la section émet le vœu : Que les noms des nouveaux membres de la Société figurent au Bulletin, comme il est fait dans la Société de la Haute-Savoie.

4^e vœu. — La Section d'Albertville, *Bureau de la Société*, exprime le désir de n'être pas délaissée par le Bureau central, et espère qu'une plus grande activité sera déployée par ce dernier pour les bonnes relations entre lui et les sections ; prie également Monsieur le Président de vouloir bien faire parvenir au Président de la Section les médailles décernées au concours d'Ugines, conformément au rapport que lui a adressé M. Carcey, président. (Il n'a pas été fait mention du concours d'Ugines dans le dernier numéro du bulletin).

Fait à Albertville le 10 novembre 1898.

Le Président,
J. CARCEY.

Le Trésorier,
JUSTIN LAURENT.

Le Secrétaire,
MONT-JOYET.

**

Réponse à la section d'Albertville.

1^{er} vœu. — Il a été décidé en principe, lorsque l'assemblée générale de 1898 a été fixée à *Moutiers*, celle de 1897 ayant eu lieu à *St-Jean-de-Maurienne*, que l'assemblée générale de 1899 aurait lieu à *Chambéry* et qu'une exposition apicole serait organisée à *Albertville* la même année, à l'occasion du concours du Comice, pour grouper les produits à exposer en 1900. C'est donc une affaire entendue. Le prochain Bulletin fera connaître la date de l'assemblée générale et nous nous entendrons alors tous ensemble sur ce qu'il y a lieu de faire relativement à l'exposition d'Albertville.

2^e vœu. — La question est en partie résolue dans le chapitre précédent et nous en recauserons également à l'assemblée générale.

3^e vœu. — Nous donnerons désormais les noms des nouveaux membres. Nous publierons même, le mois prochain, la liste des sociétaires pour l'année 1899. Cette publication aura l'avantage de faire connaître les apiculteurs de la Savoie aux marchands de miels et d'articles apicoles et surtout de nous faire connaître entre nous et de resserrer les liens de bonne confraternité qui nous unissent.

4^e vœu. — Ici il y a un mal entendu. Au mois de septembre, le concours du Comice de l'arrondissement d'Albertville a eu lieu à Ugines. MM. Jules Carcey et Choulet père représentaient la Société comme membres du Jury chargé d'examiner les produits apicoles. Ceux-ci étaient présentés par MM. Poëncin Joseph, d'Ugines, Tissot père, de Gilly, Féchoz,

instituteur à Ugines, et Joly à Héry-sur-Ugines, membres de la section d'Albertville, qui tous ont mérité une récompense.

M. Jules Carcey, à la suite de ce concours, a adressé un rapport au Président du Bureau central pour demander des médailles en faveur des lauréats. Qu'est devenu ce rapport ?... M. Truchet ne l'a pas reçu, M. Minoret ne l'a pas reçu non plus... De là tout le mal entendu qui existe. Ce n'est pas grave, heureusement, et cette explication suffit à le dissiper. (1)

Le Bureau central profite de cette occasion pour déclarer à nouveau qu'il n'a de préférence pour aucune section. Il a toujours donné satisfaction à toutes les demandes qui lui ont été faites, et les apiculteurs d'Albertville n'auraient certainement pas été oubliés si le rapport de M. Carcey était parvenu à destination.

SOCIÉTÉ D'API CULTURE DE LA HAUTE-SA VOIE

Avis divers.

Suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale du 2 juin dernier.

1^o Révision des statuts. — L'Assemblée générale de la Société a décidé, le 2 juin dernier, à La Roche, que les modifications aux statuts demandées par quelques membres feraient l'objet d'une étude d'ensemble ; que le Bureau élaborerait un projet de révision qui serait ensuite soumis à l'Assemblée générale de 1899.

Messieurs les Membres du Bureau sont donc invités à examiner, dès à présent, quels sont les articles des statuts qu'il y aurait lieu, à leur avis, de modifier ou de remanier plus ou moins. Ils voudront bien me faire parvenir leurs propositions pour la fin du mois de décembre, au plus tard. Les Sociétaires qui auraient à faire quelques propositions à ce sujet, sont priés de les transmettre sans retard à l'un des membres du Bureau.

A la suite de cette consultation préliminaire, le Bureau se réunira pour délibérer sur les modifications proposées.

La date de la réunion sera fixée ultérieurement. MM. les Membres du Bureau en seront avisés personnellement.

2^o Mesures contre la loque. — Nous avons soumis à M. le Ministre de l'Agriculture le vœu par lequel l'Assemblée a demandé que la loi de 1881, sur la police sanitaire des animaux,

(1) Le prochain Bulletin donnera la liste des lauréats et des récompenses accordées au concours d'Ugines pour l'apiculture.